Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Lumunoc'h à Briec - lot 3 - JO SIMON - 2400 € HT

N° DEC.2025.04.117.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget annexe « Déchets » de Quimper Bretagne Occidentale, compte 2315 ;

Vu la décision n° 319.24.09 DFCP en date du 13 septembre 2024 autorisant la signature du marché ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1 : Objet de l'avenant
Quimper Bretagne Occidentale conclura un avenant n°1 au lot 3 – Espaces verts et clôtures conclu avec l'entreprise JO SIMON, sise Échangeur de St Eloi – 29 260 PLOUDANIEL, en vue d'ajouter des prix supplémentaires pour le nivellement et la modélisation d'un talus et la préparation et l'engazonnement de cette nouvelle zone.

Article 2 : **Modification du montant du marché**
Le montant de l'avenant est de 2 400 € HT soit une augmentation de 6.58 % du montant initial du marché.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de :
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250424-DC1736H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex